

VILLE DE LA CLAYETTE

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 février 2016

Etaient présents : M. le Maire - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - M. Daniel VIODRIN - Mme Eliane PLASSARD - M. André COLLANGES - Mme Sylviane LIARD - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - M. Guy PREVOST - Mmes Véronique CHALTON - Marie-Agnès JAMES-DURY

Excusés Mme Marion GODARD-PERRIN représentée par Mme Valérie MICHEL
 Mme Elodie TAILHARDAT représentée par M. Daniel LAROCHE
 M. Marc GARMIER représenté par M. André COLLANGES

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Liliane DUCOURET est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016

Le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

2016/03 Avenant au contrat pour la mission de réalisation d'un AD'AP avec la société VERITAS, pour un montant 850 € HT, pour l'ajout de 4 EPR/IOP à diagnostiquer.
2016/04 Marché avec la société POTAIN TP pour la fourniture et la pose d'une gaine dans une tranchée ERDF, rue Lamartine, pour un montant HT de 840 €.
2016/05 Marché avec la société TECTA à BEAUNE, pour la mise en œuvre d'une procédure de régularisation administrative pour l'installation de stockage de déchets inertes, pour un montant HT de 5 200 €.
2016/06 Demande de subvention FEADER/LEADER pour le festival « les Brèves de LA CLAYETTE »
2016/07 Demande de subvention FEADER/LEADER pour la présentation de la nouvelle création du cirque RASPOSO
2016/08 Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'une aire de camping-cars
2016/09 Demande de subvention DETR pour l'accessibilité de la Mairie
2016/10 Contrat de maîtrise d'œuvre avec la société A2DH pour l'étude d'accessibilité et le montage de dossiers de subventions, pour les bâtiments « mairie » et « école primaire Lamartine », pour un montant de 4 300 € HT

Réalisations budgétaires 2015

Grégory VAIZAND présente les réalisations budgétaires de l'exercice 2015, sachant que les comptes administratifs et comptes de gestion seront votés lors de la prochaine séance du conseil.

Les résultats 2015 sont les suivants :

Budget général 2015

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 821 258,61
Recettes	3 415 319,83
Excédent de fonctionnement	1 594 061,22

Section d'investissement	
Dépenses	1 248 279,79
Recettes	801 053,00
Déficit d'investissement	-447 226,79

Affectation des résultats

- . Section d'investissement
- . Section de fonctionnement

Dépenses	447 226,79
Recettes	504 051,79
Recettes	1 090 009,43

Budget camping 2015

Section de fonctionnement	
Dépenses	18 114,41
Recettes	15 003,63
Déficit de fonctionnement	-3 110,78

Section d'investissement	
Dépenses	33 903,93
Recettes	0,00
Déficit d'investissement	-33 903,93

Affectation des résultats

- . Section d'investissement
- . Section de fonctionnement

Dépenses	33 903,93
Dépenses	3 110,78

Budget assainissement 2015

Section de fonctionnement	
Dépenses	104 291,29
Recettes	122 051,13
Excédent fonctionnement	17 759,84

Section d'investissement	
Dépenses	265 492,68
Recettes	132 697,26
Déficit d'investissement	-132 795,42

Affectation des résultats

- . Section d'investissement
- . Section d'investissement

Dépenses	132 795,42
Recettes	17 759,84

Budget eau 2015

Section de fonctionnement	
Dépenses	43 157,31
Recettes	83 397,22
Excédent de fonctionnement	40 239,91

Section d'investissement	
Dépenses	295 331,15
Recettes	82 060,03
Déficit d'investissement	-213 271,12

Affectation des résultats

- . Section d'investissement
- . Section d'investissement

Dépenses	213 271,12
Recettes	40 239,91

Guy PREVOST émet les remarques suivantes :

Budget annexe « camping » :

- Pourquoi la subvention d'équilibre du budget général n'a-t-elle pas été versée ? Cette subvention est réalisée tous les $\frac{3}{4}$ ans, à prévoir pour 2016.

Budgets annexes « eau » et « assainissement » :

- La question de la subvention d'équilibre sur les budgets « eau » et « assainissement » se pose de nouveau ; cette pratique n'est pas régulière.
- Une hausse de la redevance est à étudier.
- Des travaux en eau potable et en assainissement sont à programme plus régulièrement. Le Maire indique que des travaux ont été faits régulièrement. Les travaux préconisés par le schéma directeur en 2007 sont quasiment tous réalisés ; une mise à jour de ce schéma est d'ailleurs à prévoir.

Budget principal

- Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 1%, contre 2.8 % pour les dépenses de fonctionnement +2.8%, soit un effet ciseau.
- La plupart des ratios sont positifs ; il convient d'être attentif à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.
- Beaucoup d'investissements sont inscrits au budget mais n'ont pas été réalisés : Grégory VAIZAND rappelle que chaque année des sommes sont provisionnées au budget investissement et n'ont pas être réalisées.
- Le taux de subventions accordées pour les investissements est relativement faible : de moins en moins de subventions sont accordées par les collectivités et organismes publics.
- Le montant de la fiscalité compensée par l'Etat est assez important, ce qui signifie que de nombreux ménages bénéficient d'exonérations sur la Commune.

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) - Approbation

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que la date du 1^{er} janvier 2015 était la date limite pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public. Par délibération en date du 22 septembre 2015, le Conseil municipal avait sollicité une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'ap, d'une durée de six mois.

Cette prorogation a été accordée par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2015, et la date limite de dépôt de l'Ad'ap est fixée au 1^{er} avril 2016.

Sur la base des études réalisées, il est proposé au Conseil municipal un Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments communaux tel que figurant en annexe.

Entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'Agenda d'accessibilité programmée des bâtiments communaux comme présenté en annexe avec un étalement sur 7 ans, au vu du montant prévisionnel des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent et à déposer l'Agenda d'accessibilité programmée de son patrimoine communal auprès de Monsieur le Préfet.

Présentation de la nouvelle création de la compagnie RASPOSO - Demande de subvention au Pays Charolais - Brionnais pour une aide LEADER/FEADER

Monsieur Pierre BODET, Maire adjoint délégué à la culture, informe le Conseil municipal que, dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a déposé une demande de subvention au Pays Charolais - Brionnais, pour une aide FEADER, au titre du programme LEADER, pour la présentation de la nouvelle création de la compagnie RASPOSO.

Le plan de financement est prévu comme suit :

Montant total (incluant cachet, communication, SACEM, technique) : 16 459 €

Plan de financement :

- | | |
|--|----------|
| - Commune de LA CLAYETTE (recettes incluses) | 12 459 € |
| - Communauté de Communes du Pays Clayettois | 2 000 € |
| - Pays Charolais - Brionnais au titre du FEADER/LEADER | 2 000 € |

Entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du dépôt d'une demande de subvention au Pays Charolais - Brionnais, pour une aide FEADER, au titre du programme LEADER, pour la présentation de la nouvelle création de la compagnie RASPOSO ;
- APPROUVE le plan de financement du dit-projet ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents.

2^{ème} édition du festival « les Brèves de LA CLAYETTE » - Demande de subvention au Pays Charolais - Brionnais pour une aide LEADER/FEADER

Monsieur Pierre BODET, Maire adjoint délégué à la culture, informe le Conseil municipal que, dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a déposé une demande de subvention au Pays Charolais - Brionnais, pour une aide FEADER, au titre du programme LEADER, pour la deuxième édition du festival « les Brèves de LA CLAYETTE, festival d'histoires courtes ».

Le plan de financement est prévu comme suit :

Montant total (incluant cachet, hébergement, communication, SACEM) :	14 690 €
Plan de financement :	
- Commune de LA CLAYETTE	10 690 €
- Département de Saône-et-Loire	2 000 €
- Pays Charolais - Brionnais au titre du FEADER/LEADER	2 000 €

Entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du dépôt d'une demande de subvention au Pays Charolais - Brionnais, pour une aide FEADER, au titre du programme LEADER, pour la deuxième édition du festival « les Brèves de LA CLAYETTE, festival d'histoires courtes » ;
- APPROUVE le plan de financement du dit-projet ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents.

Saison culturelle du Pays Charolais - Brionnais en partenariat avec l'ARC LE CREUSOT - 2016/2017

Pierre BODET-DESBOT informe que la Commune de LA CLAYETTE a été choisie pour accueillir une « traversée », dans le cadre de la nouvelle saison culturelle proposée par le Pays Charolais - Brionnais et l'ARC Scène nationale LE CREUSOT.

La compagnie CIPANGO sera accueillie pendant une semaine, en janvier ou février 2017, en résidence, pour la création d'un spectacle XXX, avec des ateliers et des rencontres avec les acteurs culturels du territoire.

3 représentations auront lieu en semaine dans des communes plus petites du territoire, le spectacle final ayant lieu le samedi soir à LA CLAYETTE.

Le coût total est de 4 000 € (hébergement et restauration étant pris en charge par l'ARC). Une aide de 2 000 € sera demandée à la Communauté de Communes, puisque 3 autres communes du territoire seront concernées.

Aménagement d'une aire de camping-cars - Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que, dans le cadre de sa délégation, il a déposé une demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR 2016, pour l'aménagement d'une aire de camping-cars.

MONTANT TOTAL PREVISIONNEL

	TTC	78 822.00 €
	Soit HT	65 685.00 €
- DETR		19 705.50 €
TOTAL des SUBVENTIONS		19 705.50 €
Soit 20% du montant total HT des travaux		
Somme restant à la charge de la Commune		45 979.50 €

Entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- PREND ACTE du dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR 2016, pour l'aménagement d'une aire de camping-cars ;
- APPROUVE le plan de financement du dit-projet ;
- DIT que ce projet sera classé en priorité 2 pour les demandes de DETR ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2016 ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférents.

Questions diverses

Monsieur le Maire

- Le marché de travaux de voirie est relancé suite à un problème de procédure.
- Les démarches sont en cours pour la lutte contre les pigeons (arrêté préfectoral nécessaire)
- Assemblée générale de LA CLETTE LOISIRS le 5 mars : Liliane DUCOURET représentera le Maire
- Inauguration du magasin Nature et Diététique le 5 mars à
- Evoque un projet de maison des services, qui pourrait être installée dans l'immeuble de la ZAC ou encore dans une maison dont la propriétaire souhaite faire don à la Commune.

Dany THEVENET

- Demande où en est le projet d'aménagement de la zone « Sunnyland » par la Communauté de communes : attente des résultats des analyses.

Guy PREVOST

- Où en est la demande de subvention à la CCPC pour la venue de la compagnie RASPOSO : dossier qui sera étudié lors de l'élaboration du budget de la CCPC.
- Accessibilité des commerces : quel soutien de la Commune ? Les services municipaux ont activement aidé au remplissage des dossiers et conseillé les commerçants qui se sont présentés en mairie.
- Voitures électriques : le SYDESL apporte une aide financière pour la mise en place de bornes électriques pour recharger les véhicules : ne pourrait-on en prévoir sur la future aire de camping-cars ? L'idée est bonne et à étudier.
- Où en est l'équipement taser du policier municipal ? Une rencontre avec le préfet et le sous-préfet pour l'armement du policier municipal est prévue fin mars.

Véronique CHALTON

- Intervient sur l'opportunité de construire un immeuble place de Lattre de Tassigny, dans le cadre de la ZAC, dans la mesure où il existe de nombreux logements vacants sur la Commune. De plus, la place n'aurait-elle pas été rendu constructible uniquement pour ce projet ? Par ailleurs la Commune va être obligée de racheter la maison Augros.

Monsieur le Maire s'élève avec véhémence contre ces fausses allégations : aucune modification du Plan local d'urbanisme (PLU) n'est intervenue depuis son approbation en 2007, et la place de Lattre de Tassigny est constructible depuis au moins cette date.

S'il existe des logements vacants sur la Commune, ils ne sont cependant pas demandés ; une demande existe pour des logements neufs et fonctionnels, avec ascenseur, au centre-ville.

C'est un moyen d'attirer de nombreux habitants.

Enfin, comme il a déjà dit plusieurs fois, la maison Augros est propriété de la SEMA et la Commune n'a aucune obligation de la racheter.

Daniel VIODRIN

- Signale la dangerosité des priorités rue des Jardins et rue de Bellevue

Sylvie DELANGLE

- La commission signalétique a retravaillé sur la signalisation des commerces : pour les commerces du centre-ville, ils seront signalés par des panneaux « tous commerces » ; 2 zones commerciales seront identifiées route des Forges et route de Gothard.
- L'achat de défibrillateurs est à prévoir au budget.
- Une visite du camping a eu lieu pour faire le point sur les travaux demandés par les gérants.
- Le GRS sollicite la mise à disposition d'une salle, pour un atelier informatique.

Jean-Louis BAILLY

- Fait le point sur les travaux des façades de la mairie.
- Suite à la proposition de la commission travaux, l'hôpital est d'accord pour la mise en place d'un sens unique de circulation

Séance levée à 23h25

Prochaine séance du Conseil municipal le jeudi 24 mars à 20h30.